



mineurs de plus de 12 ans le jour de l'épreuve peuvent concourir seuls avec une autorisation parentale.

En pratique : au moment du retrait des dossards, chaque équipe se voit remettre une carte représentant l'emplacement de l'ensemble des activités à réaliser durant le temps imparti. Les déplacements se réalisent à pied entre les différents sites. Les activités à sont accessibles à tous et l'ensemble du matériel est fourni sauf pour l'activité VTT.

Aucune activité n'est obligatoire.

A titre indicatif, les activités sont : course d'orientation, tir-à-l'arc, carabine laser, parcours de motricité et de renforcement, jeux de boule, parcours VTT, escalade...

Les départs sont libres entre 9h et 10h, les activités seront clôturées 12h. Si des concurrents se trouvent encore sur les parcours ils devront rejoindre l'arrivée en suivant l'itinéraire sans réaliser les éventuelles activités restantes.

A chaque activité, les équipes reçoivent un roadbook que les responsables d'activités contrôlent.

Pour tous les raids un capitaine est désigné parmi les membres de l'équipe comme étant l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers relatifs à l'épreuve.

Chaque équipe doit être au complet lors des points de contrôles, des changements d'activités et à l'arrivée.

Toutes les épreuves sont facultatives et une libre gestion de l'effort doit être prévue par les équipes.

Il n'y a pas de classement établi.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte majeur de l'équipe.

Pour tous les parcours, les concurrents qui abandonnent doivent remettre leurs dossards sur la ligne d'arrivée ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon.

Epreuve de draisienne :

Un circuit de draisienne non chronométré et non classant est organisé à partir de 10h30 le dimanche 14 septembre. Les inscriptions se réalisent en ligne avec le choix de la catégorie



d'âge : 2/3 ans et 4/5 ans. Des départs par vagues sont prévus en fonction des inscriptions sur un circuit sécurisé sur le stade Charles Piot. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

4) Inscriptions et accueil des participants

4-1) Les inscriptions se font uniquement par internet avec paiement en ligne sécurisé sur le site **www.eybens.fr** et sur place le jour de l'épreuve avec majoration du tarif.

Le nombre d'équipes est limité.

4-2) Les inscriptions sont possibles du 1er mai au 12 septembre 2024 minuit par internet, et avec un supplément le jour de l'épreuve s'il reste des places disponibles.

4-3) L'inscription s'effectue par équipe

4-4) Les droits d'inscriptions sont les suivants :

catégorie	Tarifs* du 01/05/2025 au 31/08/2025	Tarifs* du 01/09/2025 au 07/09/2025	Tarifs* du 08/09/2025 au 12/09/2025	Tarifs* sur place le 14/09/2025
Tarif individuel pour tous (Raid multisports et circuit de draisienne)	3 €	4 €	5 €	6 €

* des frais d'inscription en ligne supplémentaires sont à régler par les participants au moment du paiement

Le tarif comprend : l'organisation logistique, l'encadrement des activités, la sécurité

4-5) Justificatifs à fournir lors de l'inscription en ligne ou sur place lors du retrait des dossards : un justificatif d'identité



L'adulte (s) accompagnant (s) est (sont) responsable (s) de l'équipe : obligatoire pour les mineurs de moins de 12 ans.

Les mineurs de plus de 12 ans à la date de l'épreuve peuvent concourir sans majeur avec une autorisation parentale signée au moment de l'inscription.

5) Modification / Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Les participants en sont prévenus par tous moyens possibles, et ils doivent alors se conformer strictement aux directives des Organisateurs.

Demande d'annulation : Tout dossier reçu ne peut donner lieu à aucun remboursement. En cas de blessure sur présentation d'un certificat médical au moins 7 jours avant l'échéance, l'inscription est renouvelée pour l'édition suivante.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.

6) Assurance et responsabilité

Les organisateurs et les concurrents sont couverts en responsabilité civile par une police souscrite auprès de AREAS DOMMAGES – 47-49RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS – N° 0R204875. Toutefois l'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.



7) Équipement à prévoir

Les concurrents d'une même équipe doivent, si possible, courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur la poitrine. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents sous réserve qu'elle respecte le matériel obligatoire.

Pour tous :

Matériel préconisé : sacs avec de l'eau et des denrées alimentaires, casquette, coupe vent et veste de pluie si nécessaire, **VTT + casque en cas de participation à l'épreuve de de vélo, antivol. Les VTT sont à déposer dans un espace proche du départ avant la participation au raid. Ils sont sous la responsabilité des participants.**

Matériel fourni par l'organisation :

- 1 dossard par personne
- 1 roadbook avec l'extrait du règlement
- Matériel spécifique lié aux activités (arcs, matériel escalade...)

8) Sécurité, secours et esprit sportif

8-1) les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées par le présent règlement.

8-2) la gendarmerie et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

8-3) tout concurrent s'engage à porter assistance ou secours à tout concurrent qui lui en fait la demande.

8-4) dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance ou d'incompétence à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou les secours rencontrés sur le parcours.



8-5) les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés : ils doivent éviter le bruit excessif, le rejet de déchets et les dégradations de toute sorte. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

9) Droits à Image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

10) Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 les concurrents disposent d'un droit d'accès à leurs données personnelles. Par l'intermédiaire de l'organisation, les concurrents peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

11) Conditions générales

Tout concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.